



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 31 MAI 2018

I – FINANCES

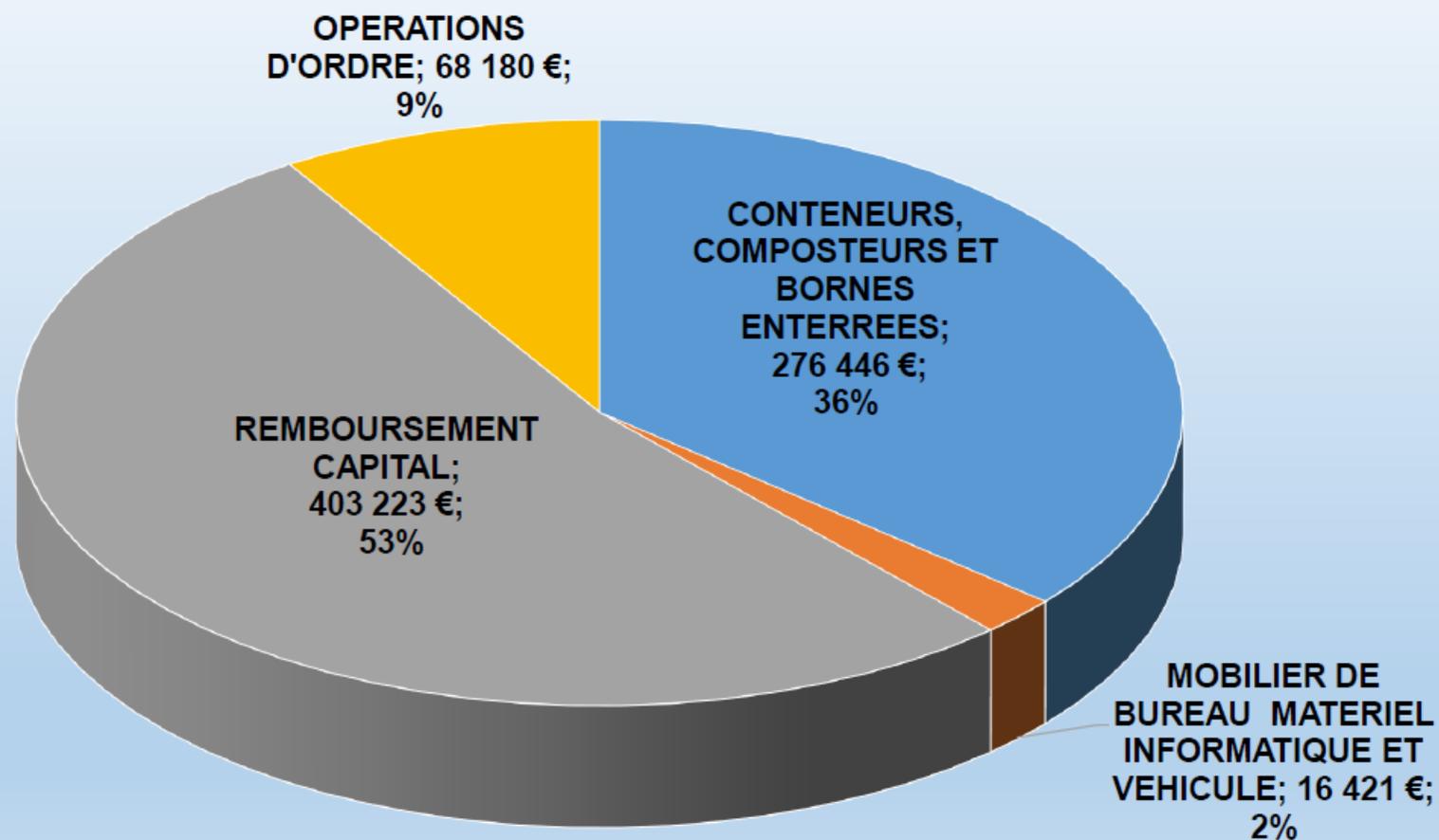
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

BUDGET PRINCIPAL

Article	DEPENSES INVESTISSEMENT		RAR 2016	BP 2017	DM ou VC	TOTAL VOTE 2017	CA 2017	%utilisation
020	Dépenses d'investissement imprévues			50 000,00 €	- 5 000,00 €	45 000,00 €		-100%
13	REVERSEMENTS ET REPRISES DE SUBVENTIONS							
13912	Subv. équipement transférées c/résultat-Autres subv. Rég	Subventions Région	- €	155 000,00 €	- 100 000,00 €	55 000,00 €	48 496,39 €	-12%
13913	Subv. équipement transférées c/résultat-Département	Subventions Département	- €	35 000,00 €	- 15 000,00 €	20 000,00 €	13 406,15 €	-33%
13916	Subv. équipement transférées c/résultat-Autre établ. Publi	Subventions Ademe	- €	40 000,00 €	- 30 000,00 €	10 000,00 €	6 277,40 €	-37%
		TOTAL		230 000,00 €	- 145 000,00 €	85 000,00 €	68 179,94 €	-20%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
1641	Emprunts en euros	Remboursement du capital		670 000,00 €		670 000,00 €	403 222,89 €	-40%
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
2051	Concessions et droits similaires,		2 644,80 €	7 500,00 €		7 500,00 €	5 760,00 €	-23%
21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
21318	Autres bâtiments publics		3 717,60 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 717,60 €	24%
2148	Construction sur sol d'autrui - Autres constructions		- €	- €	80 000,00 €	80 000,00 €		
2151	Réseaux de voirie	Travaux déchèterie	- €	5 000,00 €		5 000,00 €	840,00 €	-83%
2152	Installations de voirie		- €	3 000,00 €		3 000,00 €	- €	-100%
21568	Autres matériels et outillages d'incendie et défense civile		- €	2 000,00 €		2 000,00 €	- €	-100%
2158	Autres installations, matériel et outillage technique		- €	3 000,00 €		3 000,00 €	- €	-100%
2182	Matériel de transport		- €	25 000,00 €		25 000,00 €	- €	-100%
2183	Matériel bureau & matériel informatique		2 844,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	4 549,35 €	52%
2184	Mobilier		65,76 €	3 000,00 €		3 000,00 €	1 553,86 €	-48%
2188	Autre immobilisations corporelles	Conteneurs et composteurs	69 464,19 €	400 000,00 €	110 000,00 €	510 000,00 €	276 445,51 €	-46%
		TOTAL	76 091,55 €	447 000,00 €	190 000,00 €	637 000,00 €	287 106,32 €	-55%
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS							
2313	Constructions	Travaux déchèterie lot 2	- €	5 000,00 €		5 000,00 €	- €	-100%
2315	Installation matériel et outillage technique		- €	1 500,00 €		1 500,00 €	- €	-100%
		TOTAL	- €	6 500,00 €	- €	6 500,00 €	- €	-100%
TOTAL			78 736,35 €	1 411 000,00 €	40 000,00 €	1 451 000,00 €	764 269,15 €	-47%
						1 529 736,35 €		

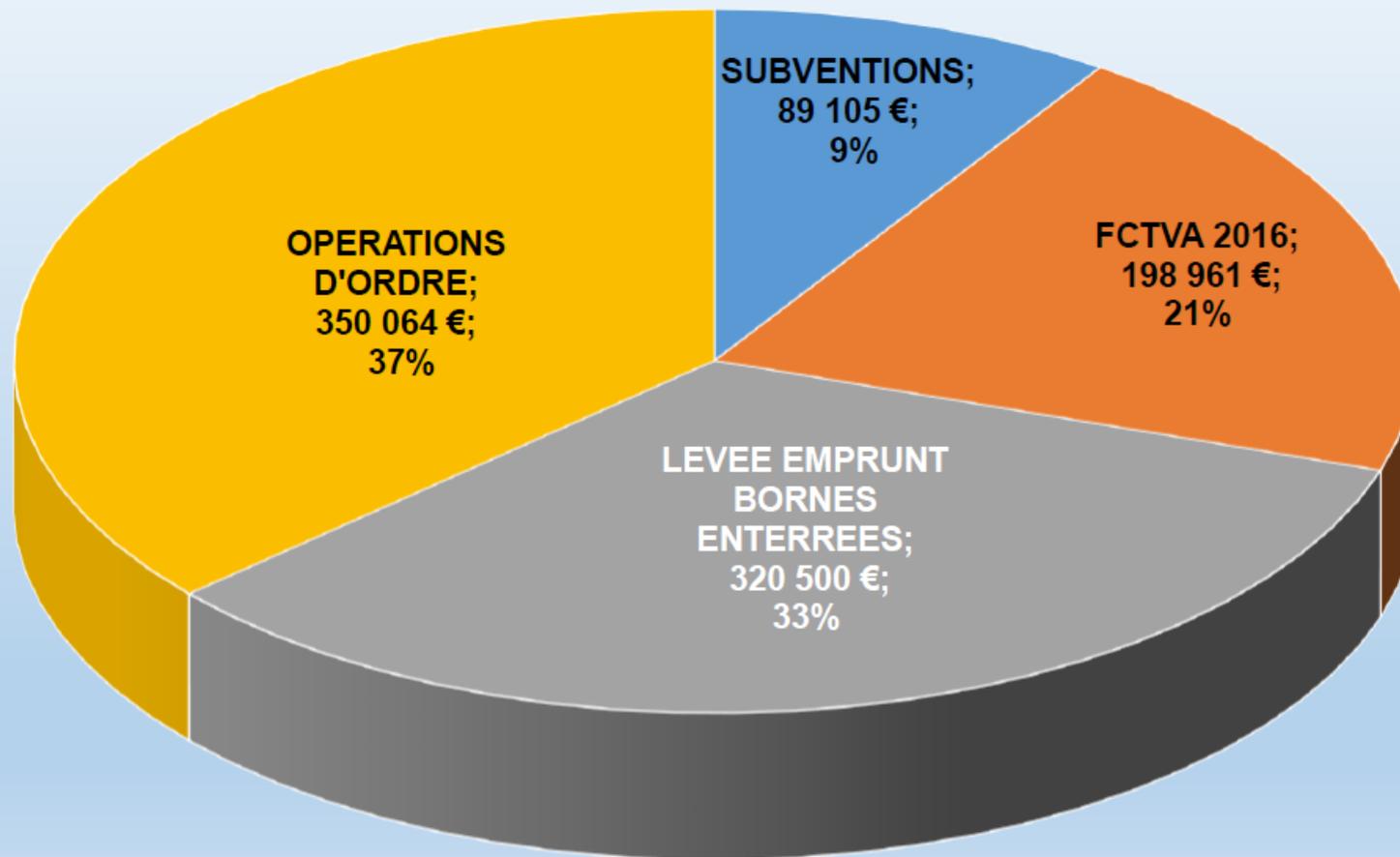
Article	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2017	DM ou VC	TOTAL VOTE 2017	CA 2017	% utilisation
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1	EXCEDENT INVESTISSEMENT 2015 REPORTE		129 084,23 €		129 084,23 €	0,00 €	
021 O	Virement de la section de fonctionnement		475 612,12 €		475 612,12 €	- €	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES						
10222	Fonds globalisés - F.C.T.V.A.	Récupération T.V.A 2014	190 000,00 €		190 000,00 €	198 961,25 €	5%
		TOTAL	190 000,00 €	- €	190 000,00 €	198 961,25 €	5%
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT						
1312	Subv. équipt transférables-Autres subv. de la Région	CONSEIL REGIONAL	40 000,00 €		40 000,00 €	56 633,93 €	42%
1313	Subv. équipt transférables-Département	CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 000,00 €		20 000,00 €	32 470,90 €	62%
1316	Subv. équipt transférables-Autres établ. Publics locaux	ADEME	10,00 €		10,00 €	- €	-100%
1322	Subv.équipt non transférables - Autres subv.Région	Subvention Région déchèterie	10,00 €		10,00 €	- €	-100%
1326	Subv. équipt non transférables - Autres établ. Publics locaux	Subvention agence eau déchèterie	10,00 €		10,00 €	- €	-100%
		TOTAL	60 030,00 €	- €	60 030,00 €	89 104,83 €	48%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
1641	Emprunts en euros	Bornes enterrées	280 000,00 €	40 000,00 €	320 000,00 €	320 500,00 €	0%
165	Dépôts et cautionnements reçus		10,00 €		10,00 €		
		TOTAL	280 010,00 €	40 000,00 €	320 010,00 €	320 500,00 €	0%
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
28051	Logiciels		5 000,00 €		5 000,00 €	4 549,78 €	-9%
281318			500,00 €		500,00 €	96,99 €	-81%
281568	Amort autres materiel et outillage d'incendie et défense civile		- €		- €	- €	
28158	Autres installations, matériel & outillage techniques	Matériel incendie	800,00 €		800,00 €	540,17 €	-32%
28182	Amortissement matériel de transport	Véhicules Syndicat	- €		- €	- €	
28183	Amortissement du matériel de bureau & informatique		4 000,00 €		4 000,00 €	3 498,26 €	-13%
28184	Amortissement du mobilier		1 700,00 €		1 700,00 €	1 363,64 €	-20%
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	Conteneurs	343 000,00 €		343 000,00 €	340 014,70 €	-1%
		TOTAL	355 000,00 €	- €	355 000,00 €	350 063,54 €	-1%
TOTAL			1 489 736,35 €	40 000,00 €	1 529 736,35 €	958 629,62 €	-37%

DEPENSES INVESTISSEMENT



Compte Administratif 2017

RECETTES INVESTISSEMENT



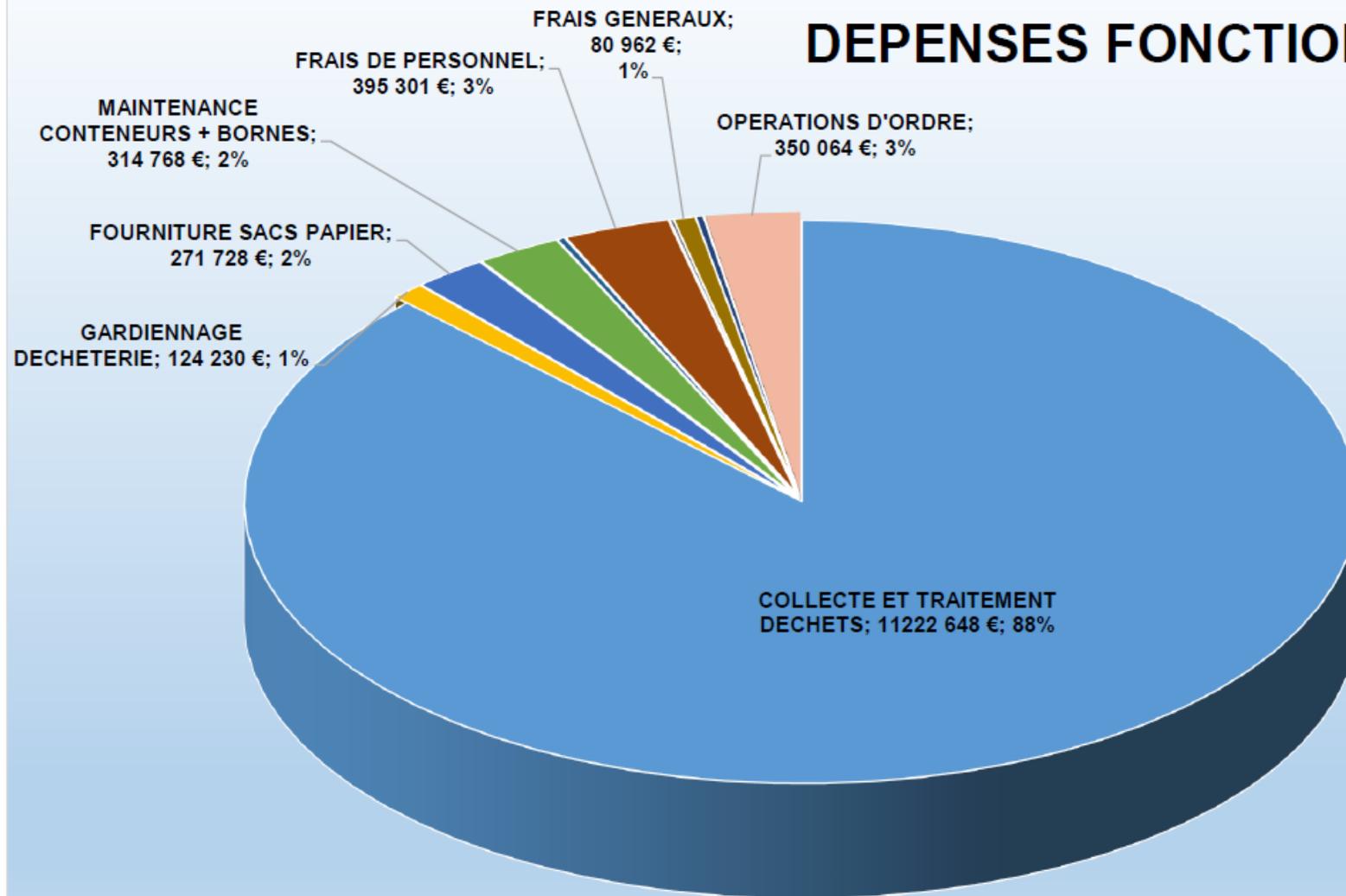
Compte Administratif 2017

Article	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	DM ou VC	TOTAL VOTE 2017	CA 2017	%utilisation	
011	CHARGES CARACTERE GENERAL						
60611	Eau et assainissement	5 000,00 €		5 000,00 €	3 014,70 €	-40%	
60612	Energie et électricité	15 000,00 €		15 000,00 €	10 024,06 €	-33%	
60622	Carburants	2 500,00 €		2 500,00 €	1 966,09 €	-21%	
60628	Autres Fournitures non stockées	Fourniture sacs papier	307 500,00 €	307 500,00 €	271 728,00 €	-12%	
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00 €		1 500,00 €	1 233,34 €	-18%	
60632	Fourniture de petit équipement	3 000,00 €		3 000,00 €	2 670,84 €	-11%	
60636	Fourniture de vêtements de travail	500,00 €		500,00 €	506,55 €	1%	
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €		3 000,00 €	2 225,11 €	-26%	
6068	Autres matériels et fournitures	500,00 €		500,00 €	336,00 €	-33%	
611	Contrats prestations de service avec entreprises	Collecte et traitement des déchets ménagers	10 050 000,00 €	287 548,00 €	10 337 548,00 €	11 222 648,08 €	9%
		Gestion de la déchèterie + déchèteries mobiles	1 350 000,00 €		1 350 000,00 €		
		Traitement déchets municipaux	250 000,00 €		250 000,00 €		
6135	Locations mobilières	1 500,00 €		1 500,00 €	110,00 €	-93%	
61521	Entretien et réparation de terrains	10,00 €		10,00 €	- €	-100%	
615221	Entretien et réparation de bâtiments	2 500,00 €	3 500,00 €	6 000,00 €	5 589,90 €	-7%	
615231	Entretien et réparation de voies et réseaux	250,00 €		250,00 €	219,80 €	-12%	
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	3 500,00 €		3 500,00 €	1 630,42 €	-53%	
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	Photocopieur	15 000,00 €		15 000,00 €	7 154,92 €	-52%
		Entretien-maintenance conteneurs	271 000,00 €	30 000,00 €	301 000,00 €	314 767,84 €	5%
		Entretien maintenance bornes enterrées	38 000,00 €		38 000,00 €		
Autres contrats maintenance : chauffage/clim	2 000,00 €		2 000,00 €				
6161	Primes d'assurances	9 500,00 €		9 500,00 €	8 988,33 €	-5%	
6168	Autres primes d'assurance	10,00 €		10,00 €	100,00 €	900%	
6182	Documentation générale et technique	3 500,00 €		3 500,00 €	3 419,00 €	-2%	
6184	Versement à des organismes de formation	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	2 780,00 €	-7%	
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00 €		500,00 €	630,00 €	26%	
6188	Autres frais divers (services extérieurs)	1 000,00 €		1 000,00 €	- €	-100%	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 600,00 €		1 600,00 €	224,29 €	-86%	
6226	Honoraires	1 800,00 €		1 800,00 €	1 800,00 €	0%	
6227	Frais d'actes et de contentieux	10,00 €		10,00 €	- €	-100%	
6228	Rém. d'intermédiaires et honoraires-Divers	10,00 €		10,00 €	- €	-100%	
6231	Annonces et insertions	6 000,00 €		6 000,00 €	1 620,00 €	-73%	
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00 €		3 000,00 €	1 157,05 €	-61%	
6233	Foires expositions	2 500,00 €		2 500,00 €	- €	-100%	
6236	Catalogues et imprimés	Guide enfants, affiches, photocopies	10,00 €	10,00 €	- €	-100%	
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	Réalisation et distribution Guide de tri...	38 580,00 €		38 580,00 €	28 093,71 €	-27%
6248	Transport de biens	2 000,00 €		2 000,00 €	1 105,20 €	-45%	
6251	Voyages et déplacements	500,00 €		500,00 €	416,74 €	-17%	
6257	Réceptions	10,00 €		10,00 €	- €	-100%	
6261	Frais d'affranchissement	4 700,00 €		4 700,00 €	4 102,77 €	-13%	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00 €		7 000,00 €	7 589,28 €	8%	
627	Services bancaires	10,00 €	1 000,00 €	1 010,00 €	700,00 €	-31%	
6282	Frais de gardiennage	Frais de gardiennage Déchèterie	130 000,00 €		130 000,00 €	124 230,08 €	-4%
6283	Frais nettoyage des locaux		3 500,00 €	800,00 €	4 300,00 €	3 805,20 €	-12%
62878	Remboursement de frais		10,00 €		10,00 €	- €	-100%
6288	Autres services extérieurs	CIG Confection des paies + informatique	10 000,00 €		10 000,00 €	5 842,85 €	-42%
63512	Taxe foncière		10,00 €		10,00 €	- €	-100%
6355	Taxes et impôts sur véhicules		10,00 €		10,00 €	- €	-100%
637	Autres impôts et taxes		20,00 €		20,00 €	- €	-100%
	TOTAL Chapitre 011	12 549 050,00 €	324 848,00 €	12 873 898,00 €	12 042 430,15 €	-6%	

Article	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	DM ou VC	TOTAL VOTE 2017	CA 2017	% utilisation
012	CHARGES DE PERSONNEL						
6218	Autres personnel extérieur - stagiaire		1 616,00 €		1 616,00 €	1 663,20 €	3%
6332	Cotisations versées au FNAL		212,00 €		212,00 €	208,00 €	-2%
6336	Cotisations au CIG et au CNFPT		2 827,00 €		2 827,00 €	2 794,89 €	-1%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés s/ rém.		172,00 €	1 000,00 €	1 172,00 €	622,00 €	-47%
64111	Personnel titulaire : Rémunération principale		153 459,00 €	1 200,00 €	154 659,00 €	153 671,82 €	-1%
64112	Personnel titulaire : NBI, Suppl. familial, ind. résidence		9 904,00 €	800,00 €	10 704,00 €	9 795,82 €	-8%
64118	Personnel titulaire : Autres indemnités		53 591,00 €	1 500,00 €	55 091,00 €	51 859,68 €	-6%
64131	Personnel non titulaire : Rémunération		- €		- €	- €	
64138	Autres indemnités		- €		- €	- €	
64162	Emplois d'avenir		57 377,00 €	- 13 000,00 €	44 377,00 €	41 010,94 €	-8%
64168	Autres emplois d'insertion		- €	13 000,00 €	13 000,00 €	11 921,36 €	-8%
6451	Cotisations à l'URSSAF		29 081,00 €		29 081,00 €	28 505,00 €	-2%
6453	Cotisations aux caisses de retraite		52 028,00 €	3 200,00 €	55 228,00 €	51 668,94 €	-6%
6454	Cotisations aux ASSEDIC		3 457,00 €		3 457,00 €	3 164,00 €	-8%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	SMAACL protection juridique + CNP	20 200,00 €		20 200,00 €	19 601,49 €	-3%
6456	Versement au FNC du supplément familial		505,00 €		505,00 €	500,00 €	-1%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	protection sociale des agents	1 273,00 €		1 273,00 €	1 159,20 €	-9%
6474	Versement aux autres œuvres sociales	CNAS	3 030,00 €		3 030,00 €	1 815,44 €	-40%
6475	Médecine du travail, pharmacie		606,00 €		606,00 €	695,02 €	15%
64832	Contributions au FCCPA		- €		- €	- €	
6488	Autres charges de personnel	Chèques déjeuner	15 348,00 €		15 348,00 €	14 644,00 €	-5%
		TOTAL	404 686,00 €	7 700,00 €	412 386,00 €	395 300,80 €	-4%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE						
6531	Indemnités des maires, adjoints et conseillers	Indemnités du Président	13 220,00 €		13 220,00 €	13 079,90 €	-1%
6533	Cotisations retraite des maires, adjoints, conseillers	Cotisations de retraite du Président	926,00 €		926,00 €	549,45 €	-41%
6541	Admissions en non valeur	Impayés Redevance Spéciale	5 000,00 €		5 000,00 €	- €	-100%
65738	Subventions de fonctionnement versées - Autres organismes publics		10,00 €		10,00 €	- €	-100%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes publics		10,00 €		10,00 €	- €	-100%
		TOTAL	19 166,00 €	- €	19 166,00 €	13 629,35 €	-342%
66	CHARGES FINANCIERES						
66112	Charges d'intérêts des emprunts et dettes	Rattachement ICNE 2015	- 2 400,00 €		- 2 400,00 €	- 2 417,53 €	1%
66111	Charges d'intérêts des emprunts et dettes		40 000,00 €		40 000,00 €	27 562,23 €	-31%
		TOTAL	37 600,00 €	0,00 €	37 600,00 €	25 144,70 €	-33%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
6711	Pénalités pour marché	Pénalités résiliation marché	10,00 €		10,00 €	- €	-100%
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	Titres annulés	70 000,00 €		70 000,00 €	876,35 €	-99%
678	Autres charges exceptionnelles	Remboursement perçu assurance	2 000,00 €		2 000,00 €		-100%
		TOTAL	72 010,00 €	- €	72 010,00 €	876,35 €	-99%
O22	DEPENSES IMPREVUES						
O22	Dépenses imprévues de la section de fonctionnement		361 256,11 €	567 452,00 €	928 708,11 €		-100%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						
6811 O	Dotations amortis. immobilisations incorporelles & corporelles		355 000,00 €		355 000,00 €	350 063,54 €	-1%
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT						
O23	Virement à la section d'investissement		475 612,12 €		475 612,12 €		
TOTAL Dépenses de fonctionnement			14 274 380,23 €	900 000,00 €	15 174 380,23 €	12 827 444,89 €	-15%

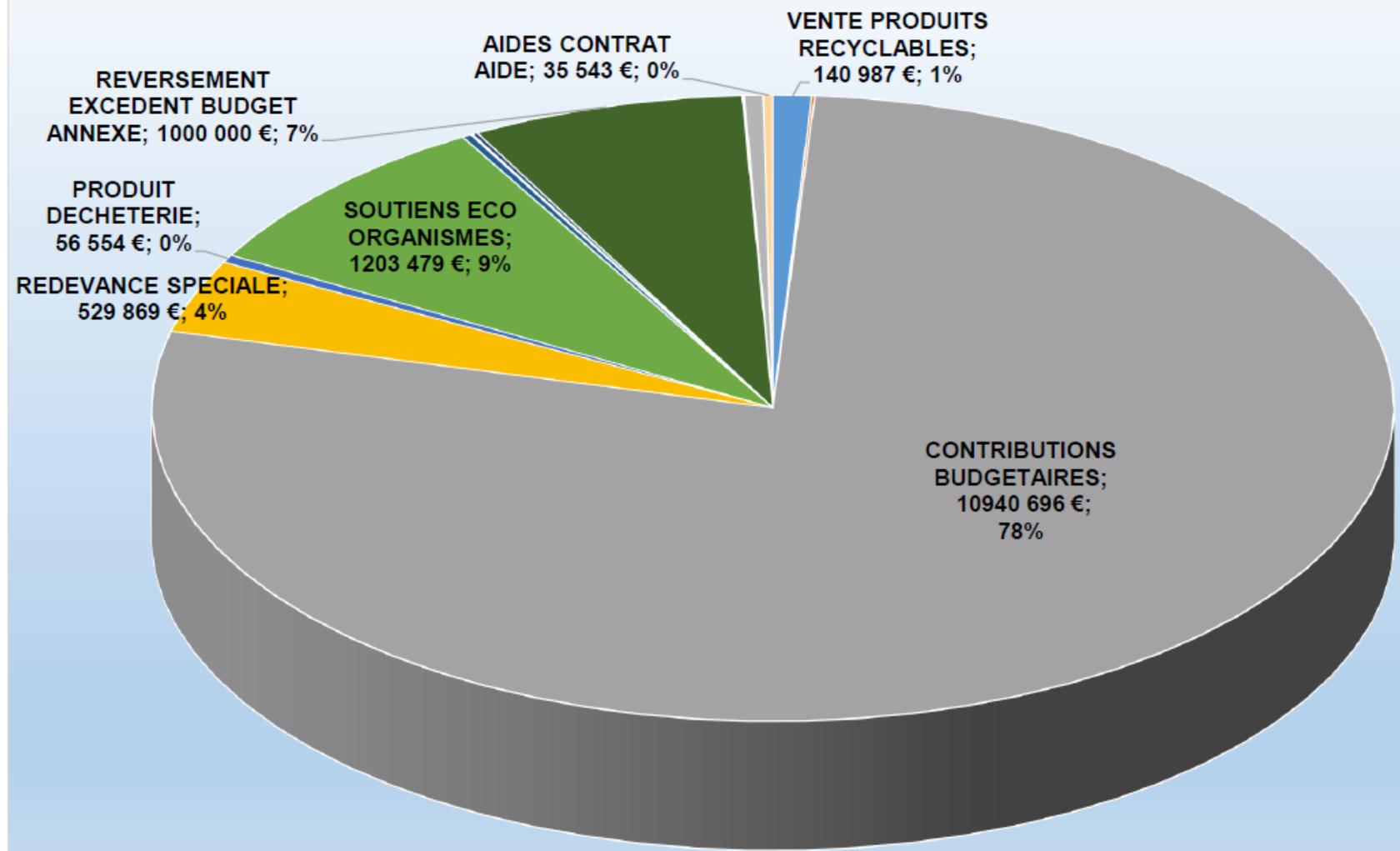
Article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	DM ou VC	TOTAL VOTE 2017	CA 2017	%utilisation
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015		1 569 134,23 €		1 569 134,23 €		
013	ATENUATIONS DE CHARGES						
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	Remboursement congés maladie	500,00 €		500,00 €	5 168,72 €	934%
6459	Remboursement Charges de S.S. et de prévoyance		10,00 €		10,00 €	- €	-100%
		TOTAL	510,00 €	- €	510,00 €	5 168,72 €	913%
70	PRODUITS DES SERVICES						
7028	Vente de récoltes et de produits forestiers	Vente des produits recyclables	80 000,00 €	45 000,00 €	125 000,00 €	140 987,04 €	13%
70613	Abon.ou Red. pour enlèvement déchets industriels	Redevance spéciale	270 000,00 €		270 000,00 €	529 869,19 €	96%
70688	Prestations de services-Autres redevances et droits	Vente des composteurs et sacs papiers	9 000,00 €		9 000,00 €	11 194,00 €	24%
70878	Remboursement de frais autres redevables	Redevance fluides et gardiennage SEPUR	30 000,00 €		30 000,00 €	34 063,02 €	14%
7088	Autres produits d'activités annexes	Accès à la déchèterie	60 000,00 €		60 000,00 €	56 553,87 €	-6%
		TOTAL	449 000,00 €	45 000,00 €	494 000,00 €	772 667,12 €	56%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						
74712	Dotations de l'Etat - emplois d'avenir	Remboursement Emploi d'avenir	30 000,00 €		30 000,00 €	35 543,29 €	18%
74718	Dotations de l'Etat - Autres	Remboursement CAE-CUI	- €		- €	- €	
7472	Dotation région	Subventions déchèterie	- €		- €	- €	
74758	part. des autres groupements de collectivités	Contribution CA Val Parisis			10 940 696,00 €		
		Contribution CC Vallée de l'Oise et 3 Forets	10 940 696,00 €		- €	10 940 696,00 €	0%
		Contribution CC Sausseron impressionnistes			- €		
7478	Participations-Autres organismes	Soutien Eco organismes déchèterie	100 000,00 €		100 000,00 €		
		Soutien Eco Folio	100 000,00 €		100 000,00 €		
		Soutien Eco Emballages communication	30 000,00 €		30 000,00 €		
		Soutien Eco-Emballages tonne triée	700 000,00 €		700 000,00 €		
		Aides ADEME PLP	100 000,00 €		100 000,00 €		
		TOTAL	12 000 696,00 €	- €	12 000 696,00 €	12 179 718,11 €	1%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
752	Revenus des immeubles	Location terrain SEPUR	20 000,00 €		20 000,00 €	20 114,00 €	1%
7561	Reversement Excédent Budget Annexe		- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0%
758	Produits divers de gestion courante	Chèques déjeuner	5 000,00 €		5 000,00 €	6 919,50 €	38%
		TOTAL	25 000,00 €	1 000 000,00 €	1 025 000,00 €	1 027 033,50 €	0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
7711	Débits et pénalités perçus	Pénalités de retard	10,00 €		10,00 €	320,00 €	3100%
7718	Autres produits exceptionnels divers		10,00 €		10,00 €	- €	-100%
773	Mandats annulés exercices antérieurs		10,00 €		10,00 €	656,22 €	6462%
777 O	Quote-part subventions Investissement transférée au	Amortissement subventions conteneurs	230 000,00 €	- 145 000,00 €	85 000,00 €	68 179,94 €	-20%
7788	Autres produits exceptionnels divers		10,00 €		10,00 €		
		TOTAL	230 040,00 €	- 145 000,00 €	85 040,00 €	69 156,16 €	
	TOTAL		14 274 380,23 €	900 000,00 €	15 174 380,23 €	14 053 743,61 €	-7%

DEPENSES FONCTIONNEMENT



Compte Administratif 2017

RECETTES FONCTIONNEMENT



Compte Administratif 2017

N°2018-13 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE SYNDICAL,

Réuni sous la Présidence de Monsieur TAILLY, délégué du Syndicat,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Receveur,

Considérant que le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du Syndicat en titrant toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Opérations exercice 2017		Fonctionnement	Investissement
Recettes	Réalisé	14 053 743,61 €	958 629,62 €
Dépenses	Réalisé	12 827 444,89 €	764 269,15 €
Résultat		1 226 298,72 €	194 360,47 €
Résultats clôture		Fonctionnement	Investissement
Résultats affectés exercice 2016		1 569 134,23 €	129 084,23 €
Résultat opérations exercice 2017		1 226 298,72 €	194 360,47 €
Résultats de clôture exercice 2017		2 795 432,95 €	323 444,70 €
Restes A Réaliser		/	248 725,87 €
Résultats affectés exercice 2017		2 795 432,95 €	323 444,70 €

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Syndicat,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes et les crédits annulés.

N°2018-14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2018-15 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que depuis la généralisation de l'Instruction M14 l'affectation des résultats de l'exercice doit être réalisée après l'approbation du Compte Administratif.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612.12 et L.2121.31,
Vu la loi n°504 du 22 juin 1994 relative à la généralisation de l'Instruction M14 ainsi que les décrets n°522-523-524-525 et 526 du 13 juin 1996 et 1256 du 27 décembre 1996,
Vu les résultats de la gestion 2017 contenus dans le compte administratif approuvé par le Comité Syndical ultérieurement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Considérant pour l'exercice 2017, l'excédent global de la section de fonctionnement qui s'élève à 2 795 432,95 € et l'excédent global de la section d'investissement qui s'élève à 323 444,70 € et les restes à réaliser qui s'élève à 248 725,87 €.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
RECETTES	002 Résultats exercice 2017 : 2 795 432,95 €	001 : Résultats exercice 2017 : 323 444,70 €

DECIDE d'affecter :

- A l'investissement la somme de 323 444,70 € qui sera inscrite au compte 001 « résultat d'investissement reporté », compte tenu des restes à réaliser,
- Au fonctionnement la somme de 2 795 432,95 € qui sera inscrite au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

BUDGET ANNEXE

Article	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	% utilisation
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
658	Charges diverses de gestion courante	- €	0,58 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations gestion	- €	- €	
672	Reversement de l'excédent de la collectivité de rattachement	- €	1 000 000,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00 €	- €	
	TOTAL	200,00 €	1 000 000,00 €	
	TOTAL	200,00 €	1 000 000,58 €	
Article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	% utilisation
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 424 904,31 €		
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
707	Vente de marchandises	350 000,00 €	480 204,83 €	37%
	TOTAL	350 000,00 €	480 204,83 €	37%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
758	Produits divers de gestion courante	10,00 €	- €	
	TOTAL	10,00 €	- €	
	TOTAL	1 774 914,31 €	480 204,83 €	37%
Article	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	% utilisation
	TOTAL	- €	- €	
Article	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	% utilisation
	TOTAL	- €	- €	

N°2018-16 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE

LE COMITE SYNDICAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur TAILLY, délégué du Syndicat,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2017 du Budget Annexe et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Receveur,

Considérant que le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du Syndicat en titrant toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget Annexe 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Opérations exercice 2017		Fonctionnement	Investissement
Recettes	Réalisé	480 204,83 €	- €
Dépenses	Réalisé	1 000 000,58 €	- €
Résultat		- 519 795,75 €	- €

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe du Syndicat,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 du Budget Annexe, définitivement closes et les crédits annulés.

N°2018-17 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget Annexe, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 sur le Budget Annexe, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 du Budget Annexe en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget Annexe par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2018-18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que depuis la généralisation de l'Instruction M4 l'affectation de résultats de l'exercice doit être réalisée après l'approbation du Compte Administratif.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment les articles 4, 50 et 52,

Vu l'arrêté du 27 août 2002 modifié relatif à l'approbation de plans comptables applicables au secteur public local,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu les résultats de la gestion 2017 contenus dans le compte administratif du Budget Annexe approuvé par le Comité Syndical ultérieurement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Considérant pour l'exercice 2017, l'excédent global de la section de fonctionnement qui s'élève à 905 108,56 €,

DECIDE d'affecter :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté 905 108,56 €	0 €

N°2018-19 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Budget Annexe 2018 a été voté lors du Comité Syndical en date du 20 mars 2018.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de réaliser une Décision Modificative pour pouvoir virer l'excédent du Budget Annexe au Budget Principal :

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
TOTAL	€	TOTAL	€

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
		672 – Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	900 000,00 €
TOTAL	€	TOTAL	900 000,00 €

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'effectuer sur le Budget Annexe 2018 les modifications citées ci-dessus.

N°2018-20 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Budget Principal 2018 a été voté lors du Comité Syndical en date du 20 mars 2018.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de réaliser une Décision Modificative pour

- Augmenter le virement de section à section de 331 000 € pour équilibrer la section d'investissement (Recette investissement article 21 et Dépense fonctionnement article 23)
- Augmenter la dotation aux amortissements des subventions de l'ADEME de 10 000 € pour régulariser les montants amortis sur des exercices antérieurs (Recettes d'investissement article 13916 et dépense de fonctionnement article 678)
- Augmenter le montant des crédits prévus de 50 000 € pour les amortissements des biens car le crédit prévu est insuffisant (Recette investissement article 28188 et dépense de fonctionnement article 6811)
- Augmenter les dépenses imprévues de 20 000 € (Dépenses d'investissement article 020)
- Prévoir des sommes pour régulariser des subventions mal imputées sur des exercices antérieurs pour 165 000 € (Recettes de fonctionnement article 773 et dépenses investissement 100 000 € au 1312 et 65 000 € au 1316)
- Augmenter la dotation aux amortissements des subventions de la Région de 6 000 € pour régulariser les montants amortis sur des exercices antérieurs (Recette de fonctionnement article 777 et dépense d'investissement article 13912)
- Augmenter le montant de capital remboursé de 35 000 € (Dépense investissement article 1641)
- Augmenter les dépenses pour travaux de 80 000 € pour des travaux d'assainissement entre autres (dépense investissement article 21318)
- Augmenter le montant pour achat de véhicule de 35 000 € car il était prévu un budget de 25 000 € mais 2 véhicules du Syndicat sont âgés de 17 ans (Dépense investissement article 2182)
- Pouvoir intégrer l'excédent de 900 000 € du Budget Annexe au Budget Principal (Recettes de fonctionnement article 7561)
- Augmenter les dépenses liées aux prestations de collecte, traitement et exploitation de la déchèterie de 532 500 € (Dépenses de fonctionnement article 611)
- Augmenter des charges courantes de 6 000 € car les crédits prévus n'étaient pas suffisants (Dépenses de fonctionnement articles 61521, 6182 et 6225)
- Augmenter les charges de personnel de 6 200 € pour le maintien d'un contrat aidé jusqu'au 31/12/2018 (Dépenses de fonctionnement articles 6332, 6336, 6338, 64162, 64168, 6453, 6454 et 6458)
- Augmenter les dépenses imprévues de 100 000 € (Dépenses de fonctionnement article 022)
- Augmenter les crédits pour les charges exceptionnelles de 36 000 € (Dépenses de fonctionnement articles 673 et 678)

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
021 – Virement de la section de fonctionnement	331 000,00 €	020 – Dépenses imprévues	20 000,00 €
13916 - Subventions d'équipements transférables	10 000,00 €	1312 – Subventions de la Région	100 000,00 €
28188 – Amortissements des autres immobilisations corporelles	50 000,00 €	1316 – Subventions d'autres établissements publics	65 000,00 €
		13912 – Subvention d'équipements transférables	6 000,00 €
		1641 – Emprunts en euros	35 000,00 €
		21318 - Autres bâtiments publics	80 000,00 €
		2182 – Matériel de transport	35 000,00 €
		2188 – Autres immobilisations corporelles	50 000,00 €
TOTAL	391 000,00 €	TOTAL	391 000,00 €

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
7561- Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial	900 000,00 €	022 – Dépenses imprévues	100 000,00 €
773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs	165 000,00 €	023 -Virement à la section d'investissement	331 000,00 €
777 – Quote-part des subventions d'investissements transférées	6 000,00 €	611 – Contrat de prestations de service	532 500,00 €
		61521 – Entretien des terrains	3 000,00 €
		6182 – Documentation générale et technique	2 000,00 €
		6225 – Indemnités aux comptables et régisseur	1 000,00 €
		6332 – Cotisations au FNAL	50,00 €
		6336 - Cotisations au CIG et CNFPT	150,00 €
		6338 – Autres versements sur rémunération	600,00 €
		64162 – Emplois d'avenir	1 700,00 €
		64168 – Autres emplois d'insertion	2 500,00 €
		6453 – Cotisations aux caisses de retraite	-700,00 €
		6454 – Cotisations au ASSEDIC	500,00 €
		6458 – Cotisations aux autres organismes sociaux	700,00 €
		673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00 €
		678 - Autres charges exceptionnelles - REEL	16 000,00 €
		678 - Autres charges exceptionnelles – ORDRE	10 000,00 €
		6811 – Dotations aux amortissements	50 000,00 €
TOTAL	1 071 000,00 €	TOTAL	1 071 000,00 €

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'effectuer sur le Budget Principal 2018 les modifications citées ci-dessus.

N°2018-21 : TRANSFERT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe s'élève à – 519 795,75 €. Lors du vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe, il a été fait l'objet d'une reprise anticipée au compte 002 « Résultat reporté » de 905 108,56 €.

Monsieur le Président explique qu'il est possible de transférer tout ou partie de cet excédent de fonctionnement du Budget Annexe au Budget Principal.

Monsieur le Président propose de transférer 900 000,00 € du compte 672 du Budget Annexe vers le compte 7561 du Budget Principal du Syndicat.

LE COMITE SYNDICAL,

Considérant les Budgets Primitifs 2018 du Budget Principal et du Budget Annexe du Syndicat,

Considérant les projets en cours et la nécessité de transférer l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe au Budget Principal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de transférer 900 000,00 € du compte 672 du Budget Annexe vers le compte 7561 du Budget Principal du Syndicat.

N°2018-22 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS DE PROROGATION AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2013-2018

Monsieur le Président informe les délégués que les actuelles conventions de participation à la protection sociale des agents conclues avec le CIG arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Ces conventions portent sur les deux risques : le risque santé et le risque prévoyance.

Les mutuelles retenues par le CIG à l'issue de la procédure de consultation et signataires de ces conventions sont :

- Pour le risque prévoyance, la mutuelle INTERIALE,
- Pour le risque santé, la mutuelle HARMONIE MUTUELLE.

Monsieur le Président rappelle que ces mutuelles permettent aux agents du Syndicat de s'assurer pour le risque santé (remboursements des frais de santé) et le risque prévoyance (perte de salaire pour arrêt maladie). Le Syndicat participe financièrement à cette protection complémentaire de ses agents.

Monsieur le Président explique que le Syndicat est signataire des premières conventions et que le CIG pour faire suite aux demandes de nombreuses collectivités a mis en place une seconde convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Aussi afin de faire coïncider les termes de deux conventions, il est proposé d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions de participation à la protection sociales

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération n°2012-17 du 22 mars 2012 du Comité Syndical décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 1^{er} octobre 2012 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 11 décembre 2017 autorisant la signature des avenants aux conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants de prorogation à la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale et tout acte en découlant :
 - Souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque prévoyance auprès de la mutuelle INTERIALE
 - Souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque santé auprès de la mutuelle HARMONIE MUTUELLE (Ex- PREVEADIS)

**AVENANT DE PROROGATION A LA CONVENTION D'ADHESION A LA
CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE 2013-2018**

**SOUSCRITE PAR LE CIG GRANDE COURONNE POUR LE RISQUE
PREVOYANCE AUPRES DE LA MUTUELLE INTERIALE**

ENTRE

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Ile de France, représenté par son Président agissant en vertu des délibérations du Conseil d'administration du 16 mai 2011, du 1er octobre 2012 et du 11 décembre 2017.

Ci-après désigné « le CIG »

ET

Tri-Action, représenté(e) par son Président, habilité(e) à signer la présente convention en vertu d'une délibération prise en date du

Ci-après désignée « la collectivité »

ET

La mutuelle INTERIALE représentée par Monsieur Nicolas Sarkadi,

Ci-après désigné « l'opérateur »

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention de participation à la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance. En outre, conformément à l'article 8 de la convention d'adhésion toute modification de la convention d'adhésion doit faire l'objet d'un avenant, sauf exception prévue à l'article 6.2. du dit document.

Article 2 : Modification de la durée de la convention de participation

Conformément à l'article 2 de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale celle-ci est prorogée d'une année et prendra fin au 31 décembre 2019.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions restent inchangées.

Article 4 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention d'adhésion, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. A défaut, le Tribunal administratif du ressort territorial de la Collectivité est compétent.

Etabli en trois exemplaires originaux,

Pour la Collectivité

Pour le CIG

Pour l'Opérateur

Le Président,



*Jean-François Peumery
Maire de Rocquencourt
1^{er} Vice-Président de la
Communauté
d'Agglomération de Versailles
Grand Parc*

**AVENANT DE PROROGATION A LA CONVENTION D'ADHESION A LA
CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE 2013-2018**

**SOUSCRITE PAR LE CIG GRANDE COURONNE POUR LE RISQUE
SANTE AUPRES D'HARMONIE MUTUELLE (Ex-PREVADIES)**

ENTRE

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Ile de France, représenté par son Président agissant en vertu des délibérations du Conseil d'administration du 16 mai 2011, du 1er octobre 2012 et du 11 décembre 2017.

Ci-après désigné « le CIG »

ET

Tri-Action, représenté(e) par son Président, habilité(e) à signer la présente convention en vertu d'une délibération prise en date du

Ci-après désignée « la collectivité »

ET

Harmonie Mutuelle (Ex-Prévadies) représentée par Madame Laurence HENRIET-GERMAIN

Ci-après désigné « l'opérateur »

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention de participation à la protection sociale complémentaire sur le risque santé. En outre, conformément à l'article 8 de la convention d'adhésion toute modification de la convention d'adhésion doit faire l'objet d'un avenant, sauf exception prévue à l'article 6.2. du dit document.

Article 2 : Modification de la durée de la convention de participation

Conformément à l'article 2 de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale celle-ci est prorogée d'une année et prendra fin au 31 décembre 2019.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions restent inchangées.

Article 4 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention d'adhésion, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. A défaut, le Tribunal administratif du ressort territorial de la Collectivité est compétent.

Etabli en trois exemplaires originaux,

Pour la Collectivité

Pour le CIG

Le Président,



*Jean-François Peumery
Maire de Rocquencourt
1^{er} Vice-Président de la
Communauté
d'Agglomération de Versailles
Grand Parc*

Pour l'Opérateur

II - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Plan de formation 2018 du Syndicat
- ✓ Désignation délégué suppléant Commission Consultative PREDMA Ile de France
- ✓ Tri des papiers dans les administrations
- ✓ Collecte des bornes enterrées fin avril / début mai

Le Président

Jean-Charles RAMBOUR

Vu le
11/01/18

PERSONNEL TECHNIQUE

2 personnes

Code des Marchés Publics MAPA Mise à niveau suite à la réforme	1 jour	CNFPT	Professionnalisation tout au long de la carrière
Code des Marchés Publics Mise à niveau suite à la réforme	1 jour	CNFPT	Professionnalisation tout au long de la carrière
Formation de présentation du logiciel MAXIMILIEN Pour découverte des fonctionnalités du logiciel et utilisation pour dématérialisation totale des marchés publics.	1 jour	MAXIMILIEN	Professionnalisation tout au long de la carrière
Découverte fonction managériale En cas de nomination sur poste d'ingénieur avec fonction encadrement	3 jours	CNFPT	Professionnalisation lors d'une prise de poste à responsabilité
La coopération élu – cadre territorial Savoir bien définir et se positionner dans le cadre de cette relation	2 jours	CNFPT	Professionnalisation lors d'une prise de poste à responsabilité
Mise en œuvre SIG Voir pour utilité du SIG au sein de la structure dans le cadre du référencement géographique des bornes d'apport volontaire	3 jours	CNFPT	Professionnalisation tout au long de la carrière
Photoshop Bases Pouvoir travailler de manière autonome des images et photos	4 jours	CNFPT	Professionnalisation tout au long de la carrière
Communication et gestion des déchets élaborer programme de communication à élaborer dans le cadre mise en place des extensions consignes de tri	3 jours	Urban Eco Scop	Professionnalisation tout au long de la carrière

vs de m/2/12

PERSONNEL TECHNIQUE D'EXECUTION

4 personnes

Formation de formateurs appréhender d'avoir les compétences et savoir-faire pour former des animateurs sur le tri et la prévention des déchets	3 jours	CNFPT	Professionalisation tout au long de la carrière
Rédaction aisée des écrits professionnels Donner à l'agent plus d'aisance dans la rédaction des écrits.	3 jours	CNFPT	Professionalisation tout au long de la carrière
Les obligations de port des EPI Savoir les EPI à porter lors du travail de terrain (suivi de collecte	1 jour	CNFPT	Professionalisation tout au long de la carrière
Valorisation et réduction des déchets en espaces verts Connaitre les techniques de choix des végétaux à croissance limitée. Connaitre les solutions alternatives au compostage pour la gestion des déchets végétaux	5 jours	CNFPT	Professionalisation tout au long de la carrière
Approfondissement BAFA		IFAC	Professionalisation tout au long de la carrière



Le document suivant :

Nom / Prénom de l'agent	Thème	Sous-thème	Précision	Date d'effet	PJ
	saisine comité technique	plan de formation	Plan de formation 2018		1

Déposé par : FRANCOIS Brigitte
Numéro de dépôt : 724723
Collectivité : TRI ACTION (BESSANCOURT)

Objet de la saisine : Mise en place d'un plan de formation pour l'année 2018.

A été reçu par les services du CIG le : 12/02/2018

Etat du dossier : INSTRUIT le 03/04/2018 par Anne-Sophie LAVARENNE
- Tél. : 01.39.49.62.51 - Service des Organismes paritaires - organismes.paritaires@cigversailles.fr

Comité technique
Séance du : 27/03/2018
Sens de l'avis : FAVORABLE
Observations :
Collège des représentants du personnel : Avis favorable
Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Membre(s) ne prenant pas part au vote : 0

Collège des représentants des collectivités : Avis favorable
Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Membre(s) ne prenant pas part au vote : 0

Les membres du CT ont pris connaissance du plan de formation pour l'année 2018 qui présente, par catégorie de personnel (administratif et technique) :
- l'intitulé des formations,
- la durée ainsi que le type de formation,
- l'organisme de formation.

En application de l'article 31 du décret 85-565 du 30/05/1985, il convient de :
- porter, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonction, l'avis émis par le CT ;
- communiquer aux membres du CT, dans le délai de deux mois, les suites données à ce dossier par un dépôt sur CIGed : thème "saisine comité technique", sous thème "informations", précisions "suite d'avis".